Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Affaires Maritimes

Code des transports
Décret n° 84-810 modifié

Commission centrale de sécurité **PV CCS 953/REG.01**

Session du 3 février 2021

Société de classification habilitée : KR (KOREAN REGISTER)

Adresse : **121 RUE D'AGUESSEAU**
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Dates de l'évaluation : **16/12/2020**

Évaluations précédentes : **29/11/16 - 30/11/16 (PV CCS 907/REG.14)**
22/11/18 – (PV CCS 930/REG.03)

Référentiels applicables : **Directive 2009/15 CE modifiée**
Règlement CE 391/2009 modifié
Code RO
Code des Transports
Décret 84-810 modifié
Division 140 de l'arrêté du 23/11/1987 modifié

Référence : **Décision n°3819/STEN du 11 décembre 2020**

L'équipe chargée d'effectuer l'évaluation bisannuelle au siège de la société de classification habilitée **KR (KOREAN REGISTER)** le 16 décembre 2020 était composée de :

- MME Mari-Vorgan DEVAUX, adjointe au chef du bureau STEN 3, conductrice d'audit ;
- M MichaeL PATETTA, Chef de la mission gestion de la sécurité et surveillance des organismes habilités, auditeur ;

L'objectif de l'évaluation périodique d'une société de classification habilitée est de vérifier qu'elle s'acquitte des obligations qui lui incombent dans l'étendue des compétences qui lui sont déléguées par l'administration conformément aux référentiels applicables pour le maintien de l'habilitation.
L'évaluation conduite a porté sur les activités du **KOREAN REGISTER** depuis le dernier audit datant de

2018.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'évaluation n'a pas eu lieu dans les bureaux du **KOREAN REGISTER** mais en visioconférence.

Une évaluation complète en présentiel sera donc conduite en 2021

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ DE CLASSIFICATION HABILITÉE KOREAN REGISTER

KOREAN REGISTER est un des acteurs mondiaux de l'inspection et de la certification.

Le **KOREAN REGISTER** est organisé en 6 divisions dont le fonctionnement global est contrôlé par le Président-Directeur Général. Les directeurs de chaque division exercent les fonctions de vice-président exécutif ; les 6 divisions sont : la division de la planification administrative, la division de la recherche et du développement, la division des inspections, la division technique, la division commerciale et la division statutaire.

Il y a 2 bureaux d'approbation des plans (en Chine et en Corée).

Le groupe est présent mondialement avec une cinquantaine d'implantations dans le monde dont 9 succursales en Europe

KOREAN REGISTER est l'une des 12 sociétés de classification membres de l'IACS classant 90 % de la flotte mondiale en tonnage.

KOREAN REGISTER est un organisme reconnu par l'Union Européenne pour les activités statutaires et de classification des navires et reçoit délégation de près de 80 pavillons pour inspecter et délivrer des titres internationaux sur les navires selon un périmètre défini par chaque administration nationale.

Au jour de l'évaluation **KOREAN REGISTER** ne classe aucun navire sous pavillon français.
La succursale française **KOREAN REGISTER** ne compte qu'un seul inspecteur contre environ 700 inspecteurs exclusifs dans le monde pour environ 900 employés au total

Monsieur Chung Ki-young a été remplacé en août 2020 par Monsieur KIM Kyongmin au poste de general manager de la succursale française.

Monsieur KIM Kyongmin est employé au KOREAN REGISTER depuis 2008, où il a successivement travaillé pour le siège à BUSAN, comme inspecteur à YEOSU et dirigé la succursale de MOKPO avant celle de PARIS.
Le maintien de sa qualification est notamment assuré par les inspections effectuées pour le compte des succursales de Rotterdam et Madrid.

Flotte KR

En nombre

Ships by Type

Ship Type	Number	Ratio(%)	GT	Ratio(%)
BULK CARRIER	478	15.8%	28,992,731	42.7%
TANKER	661	21.9%	14,910,436	22.0%
CONTAINER SHIP	252	8.3%	8,026,884	11.8%
RORO SHIP	136	4.5%	6,127,270	9.0%
LIQUEFIED GAS CARRIER	134	4.4%	4,874,072	7.2%
CARGO SHIP	363	12.0%	2,300,691	3.4%
BARGE	122	4.0%	576,893	0.8%
PASSENGER SHIP	96	3.2%	502,021	0.7%
FISHING VESSEL	202	6.7%	165,690	0.2%
TUG BOAT	441	14.6%	101,018	0.1%
OTHER	138	4.6%	1,298,667	1.9%
Total	**3,023**	**100.0%**	**67,876,363**	**100.0%**

En âge :

Age of Ships

Age	Number	GT	Ratio(%)
0-4 year	504	15,016,565	22.1%
5-9 year	665	21,418,178	31.6%
10-14 year	642	14,957,457	22.0%
15-19 year	297	5,677,502	8.4%
20-24 year	419	5,821,380	8.6%
25-29 year	280	4,233,091	6.2%
30 year & Above	216	752,190	1.1%
Total	**3,023**	**67,876,363**	**100.0%**

Le contexte réglementaire national est l'élargissement progressif du périmètre de la délégation aux sociétés de classification habilitées des visites et de la délivrance des titres sur tous navires de plus de 24 mètres hors navires à passagers et hors certification sécurité (ISM), sûreté (ISPS) et certification sociale (MLC).
Le contexte réglementaire international est celui de la montée en puissance des normes environnementales notamment concernant les eaux de ballast, le recyclage des navires, les émissions de CO2 ou les dispositions relatives au Code polaire par exemple.

2. DÉROULÉ DE L'ÉVALUATION

Le 16 décembre 2020, une réunion d'ouverture s'est tenue afin de présenter l'équipe d'évaluation, de rappeler les principes de l'audit et de définir les objectifs pour enfin arrêter le planning définitif.
La méthode d'évaluation repose sur l'étude de cas choisis par sondage ou suite à des retours d'expérience ou à des constats d'écarts transmis par les services sur le littoral.
Cette démarche qui ne vise pas à l'exhaustivité, reflète un instantané des activités de la société de classification habilitée dans le périmètre de la délégation du pavillon.
Cette évaluation complète l'évaluation continue conduite sur le terrain au jour le jour lors des inspections des navires et des compagnies maritimes par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes.

KOREAN REGISTER est un partenaire de l'administration française dans les missions de contrôle et de certification des navires.
La finalité de l'évaluation est de promouvoir un dialogue constructif dont l'objectif est l'amélioration continue. La confidentialité des échanges est garantie.

La liste les personnes rencontrées par l'équipe d'audit au cours de cette évaluation :

- Monsieur KIM Kyongmin , *General Manager of Paris Branch Office*

Mercredi 16 décembre :

- Réunion d'ouverture.
- Changement dans l'organisation depuis la dernière évaluation
- Présentation de la Flotte
- Formation des inspecteurs
- Système d'information
- Retour sur les constats de l'évaluation de 2018.
- Réglementation spécifique à la France
- Intégration des exigences du pavillon français dans les procédures particulières aux inspecteurs.
- Contrôle des équipements MED par le RO à bord – agrément des prestataires de service
- Restitution des résultats de l'évaluation.

3.

4. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Points forts

L'équipe d'évaluation a noté que malgré l'absence de navire français classé au **KOREAN REGISTER**, les instructions particulières au pavillon français sont en place.

L'équipe d'évaluation a apprécié la qualité et la puissance du système documentaire et réglementaire de **KOREAN REGISTER** ainsi que l'efficacité du suivi des qualifications des inspecteurs.

2. Points sensibles

L'absence de navire français classé *eUou* délégué au **KOREAN REGISTER** limite de fait l'étendue de l'évaluation et son exhaustivité notamment l'impossibilité d'évaluer l'action de la société de classification habilitée par revue de rapports de visite et/ ou d'études de navires français.

3. Propositions d'amélioration

Lors d'une évaluation bisannuelle, l'ensemble de la documentation nécessaire pour confirmer que la société de classification habilitée s'acquitte des obligations qui lui incombent dans l'étendue des compétences qui lui sont déléguées par le pavillon français doit pouvoir être accessible (rapports de visite, rapports d'audit, résultat de revue de direction.)., concernant les évaluations bisannuelles seuls les écarts et les mesures correctives associées sont enregistrés et accessibles depuis la succursale.

4. Ecarts

L'évaluation a donné lieu à l'émission et à la formalisation de 2 fiches d'écarts (remarques) succinctement reprises ci-dessous.

La première remarque concerne la non prise en compte des exigences du pavillon français dans une procédure spécifique concernant l'approbation des plans, KOREAN REGISTER

La seconde remarque concerne le suivi et la mise à jour des évolutions réglementaires qui n'est pas systématique.

5. CONCLUSION

L'équipe d'évaluation a noté l'implication du représentant KOREAN REGISTER en France et la qualité des systèmes d'information et de suivi disponibles.

L'évaluation a permis de confirmer que la société de classification habilitée dispose effectivement des outils et des procédures lui permettant de classer, d'inspecter et de délivrer des titres statutaires sur des navires en délégation du pavillon français à l'avenir.

AVIS DE LA COMMISSION

L'habilitation de KOREAN REGISTER est maintenue